

Image not found or type unknown



Mes droits pour une pension alimentaire

Par **feso13**, le **17/10/2008** à **19:25**

je suis divorcé mon fils vit actuellement chez ses grand parents et perçoit un salaire de 1100€ par mois et a un contrat en CDD dois je continuer à payer la pension alimentaire à sa mère mon fils aura 21ans en janvier 2009